
L'église d'Atlántida (Uruguay) No 1612

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie

L'œuvre de l'ingénieur Eladio Dieste : Église d'Atlántida

Lieu

Département de Canelones

Estación Atlántida

Uruguay

Brève description

L'église d'Atlántida, avec son clocher et son baptistère souterrain, se dresse à Estación Atlántida, une localité de faible densité, à 45 km de Montevideo. Inspiré par l'architecture religieuse paléochrétienne et médiévale italienne, l'ensemble ecclésial, entièrement construit en brique apparente, présente des formes dictées par la volonté d'obtenir une plus grande robustesse avec un nombre limité de parties résistantes et de matériaux utilisés. L'église de plan rectangulaire possède une unique salle, avec des murs latéraux ondulants, qui supportent une toiture décrivant également des courbes, composée d'une succession de voûtes gaussiennes, toutes en maçonnerie de briques armées. Le clocher cylindrique s'élève à droite de la façade principale, à 7 mètres de distance, et est construit en maçonnerie ajourée de briques apparentes. Le baptistère souterrain, qui est situé sur le côté gauche du parvis, est accessible depuis une entrée triangulaire prismatique et éclairé par un oculus central.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*.

1 Identification

Inclus dans la liste indicative

6 mai 2010

Antécédents

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription

Consultations et mission d'évaluation technique

Des études de documents et rapports ont été fournis par des membres des Comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS et des experts indépendants.

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 10 au 13 septembre 2019.

Information complémentaire reçue par l'ICOMOS

Une lettre a été envoyée à l'État partie le 12 septembre 2019 pour lui demander des informations complémentaires sur la justification de la valeur universelle exceptionnelle proposée, la gestion du bien et les projets de développement.

Un rapport intermédiaire a été fourni à l'État partie le 20 décembre 2019, qui résume les questions identifiées par la Commission du patrimoine mondial de l'ICOMOS.

De l'information complémentaire a été demandée dans le rapport intermédiaire sur les points suivants : stratégie de la proposition d'inscription ; justification de l'inscription, critères et attributs ; analyse comparative ; documentation ; intégrité et délimitations ; zone tampon ; projets de développement et soutien financier.

Des informations complémentaires ont été reçues de l'État partie le 18 octobre 2019 et le 18 février 2020 et ont été intégrées dans les sections concernées de ce rapport d'évaluation.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

12 mars 2020

2 Description du bien

Note : Le dossier de proposition d'inscription et les informations complémentaires contiennent des descriptions détaillées du bien, de son histoire et de son état de conservation. En raison de la limitation de la longueur des rapports d'évaluation, ce rapport fournit seulement un court résumé des aspects les plus importants.

Description et histoire

Le bien proposé pour inscription est situé à Estación Atlántida, un village à la périphérie de la station balnéaire d'Atlántida, à environ 45 km de la capitale Montevideo.

Il se compose d'une église, dont le plan au sol est approximativement rectangulaire, d'un baptistère souterrain circulaire, d'un clocher cylindrique.

Atlántida fut fondée en 1911 ; à cette époque, la liaison avec Montevideo n'était assurée que par le train et les environs de la gare ferroviaire devinrent le quartier de résidence des ouvriers qui travaillaient à la construction des bâtiments de la station balnéaire. Estación Atlántida demeura le lieu de résidence des ouvriers et agriculteurs. Depuis lors, le village a conservé son aspect caractéristique de zone d'habitation de la classe moyenne inférieure, accueillant actuellement 3 000 personnes.

La consolidation d'Estación Atlántida en tant que quartier périphérique permanent a rendu nécessaire la construction d'une église pour répondre aux besoins spirituels des habitants, dont la plupart étaient de confession catholique romaine. La première chapelle,

dédiée au *Cristo Obrero* (Christ ouvrier), fut érigée en 1942 : l'édifice était assez petit et modeste, avec quelques éléments néocoloniaux sur la façade principale. En 1957, le projet de construction d'une nouvelle église plus vaste vit le jour. Le couple de bienfaiteurs Alberto Giudice et Adela Urioste fit don du terrain et fournit des fonds, et l'ingénieur Eladio Dieste accepta de superviser la conception et la direction des travaux de construction.

Dieste conçut l'église comme un ensemble d'éléments distincts : l'église elle-même, le baptistère et le clocher, une idée essentiellement inspirée par les ensembles religieux italiens du Moyen Âge. L'idée de base de Dieste pour la conception de l'église provient d'entrepôts couverts de voûtes, un type de bâtiment qui avait déjà été imaginé et construit par l'entreprise Dieste/Monteñez. Toutefois, le projet de l'église permit à Dieste d'expérimenter des solutions structurelles innovantes, dont l'utilisation de la céramique armée (*cerámica armada*) et les murs latéraux ondulés, mariant nécessités structurelles et effets esthétiques.

La céramique armée est une branche de la maçonnerie en brique armée. Les briques sont jointes par un mortier structurel à base de sable et de ciment. Le renforcement structurel du matériau composite est réalisé à l'aide de barres en acier placées dans les joints de mortier. Bien que Dieste ne soit pas le seul ingénieur à avoir appliqué ce système, il est parvenu à le porter à des limites sans précédent, les associant à l'utilisation de chaînettes et de tenseurs externes qui absorbent et équilibrent le système.

Église

L'église n'a qu'une seule nef. Son empreinte au sol est approximativement rectangulaire, avec une longueur de 33 m et une largeur de 16 m. Une série continue de surfaces incurvées verticalement et horizontalement crée des voûtes de céramique armée, formant la couverture de la nef. La forme des voûtes est définie par la courbure des chaînettes, résultant de la répartition du poids du plafond. Le matériau utilisé est de la brique armée, avec des barres en acier insérées dans les joints. Le poids des voûtes est supporté par les murs latéraux, tandis que deux poutres horizontales cintrées reçoivent les forces horizontales et les transfèrent aux barres en acier, qui sont logées à l'intérieur des voûtes.

Les deux murs latéraux – constitués de deux solides couches de maçonnerie contiguës, cimentées avec du mortier de construction – sont obtenus par le mouvement d'une génératrice le long d'une ligne droite horizontale au niveau du sol et d'une ligne ondulée en haut du mur. Des barres d'armature en acier sont placées dans les joints horizontaux des murs et dans le remplissage intérieur en mortier. Dans la partie supérieure des murs, de petites fenêtres rectangulaires dotées de vitres colorées laissent entrer la lumière naturelle en direction de l'autel.

Le mur de façade comprend des parties droites et des parties courbes placées en dessous du niveau du chœur (mezzanine). Les ouvertures murales remplies d'onyx permettent à la lumière du soleil de pénétrer dans l'église. L'intérieur est un simple espace rectangulaire aux murs en brique ondulés et sans enduit, la partie du chœur étant délimitée par des murs de clôture indépendants. La lumière du jour entre par les fenêtres des murs latéraux et est dirigée vers le chœur.

Baptistère

Le baptistère est une construction souterraine placée à l'extérieur de l'église. Sur un mur circulaire (diamètre 4,52 m, hauteur 2,26 m) repose une coupole sphérique en brique armée. Au sommet de la coupole, une lucarne circulaire laisse la lumière naturelle tomber sur les fonts baptismaux. La structure s'appuie sur de petits pieux en béton situés sous le mur rond. Le baptistère est accessible par un escalier et un couloir souterrain. Partant du baptistère, un deuxième couloir et un escalier mènent à l'intérieur de l'église.

Clocher

Le clocher est une tour percée en brique armée (diamètre 2,80 m, hauteur 15 m) et est couronné par une coupole conique rabaissée à laquelle la cloche est suspendue. À l'intérieur, un escalier hélicoïdal avec des marches flottantes en brique mène au sommet jusqu'à la cloche.

Le clocher s'inspire des précédentes conceptions de Dieste pour des réservoirs d'eau, consistant en de minces tours cylindriques en brique.

Dieste a imaginé la possibilité de démolir la chapelle précédente pour fournir à l'ensemble un espace ouvert complémentaire, toutefois ce projet ne fut pas réalisé. La construction d'une école était déjà envisagée sur le terrain voisin et Dieste pensa que le bâtiment pourrait être intégré à l'ensemble comme une sorte de centre religieux, éducatif et social d'Estación Atlántida.

Il existait un autre élément, la maison paroissiale, qui n'a pas subsisté.

L'ICOMOS a demandé de l'information complémentaire sur cet élément dans son rapport intermédiaire. L'État partie a expliqué que le petit bâtiment avait été construit à l'arrière-plan de l'ensemble et n'était pas inclus dans le projet lui-même ni dans les plans antérieurs ; sa construction remonte à 1962, mais n'a pas été directement supervisée par Dieste. Jamais utilisé selon sa fonction initiale, ce bâtiment fut démolit quelques années après son achèvement (1965) en vue de la construction d'une école catholique et de résidences. On peut observer les mêmes caractéristiques en termes de typologie et de construction dans la maison de Dieste, construite à la même époque, et dans certaines écoles rurales.

Dans le même temps, Dieste conçut l'ensemble comme un espace de place, où les éléments constitutifs seraient séparés par des espaces verts.

L'église fut construite entre 1958 et 1960 et inaugurée alors que certains détails manquaient encore. Au cours de la première décennie qui suivit la construction, le bâtiment ne fut pas correctement entretenu et fut la cible de certains actes de vandalisme, comme le bris de verre coloré des fenêtres ou la destruction de la clôture du chœur. Pendant cette première période, les portes d'origine en onyx marbre furent également détruites.

Après une période de relative détérioration, des travaux d'entretien et de réparation furent entamés, en partie grâce à la participation directe de la famille de Dieste, en particulier de son fils Esteban, lui-même architecte. Dans le même temps, l'édifice commença à être reconnu comme une belle pièce d'architecture, notamment en raison de la conjonction de la conception structurelle, de la forme et de l'espace, et à faire l'objet de publications dans des livres et magazines d'architecture au niveau international ; il devint également une destination prisée par les architectes, les ingénieurs, les étudiants et le grand public de toutes les régions du monde. L'église fut classée monument historique en 1997, devenant la première œuvre de Dieste à atteindre le niveau maximum de protection du patrimoine dans le pays ; le clocher obtint la même désignation en 2018.

Délimitations

Le bien proposé pour inscription présentait à l'origine une superficie initiale de 0,42 ha, avec une zone tampon de 44,98 ha. À la suite des modifications intervenues tout au long du processus d'évaluation, la taille actualisée du bien proposé pour inscription est désormais de 0,54 ha, tandis que celle de la zone tampon a été portée à 69,5 ha.

Le bien proposé pour inscription couvre deux parcelles cadastrales distinctes : n° 208 et n° 19. L'église et le baptistère sont situés dans la parcelle n° 208, tandis que le clocher se dresse sur la parcelle n° 19, où l'école de la congrégation Notre-Dame du Rosaire fut aussi érigée ultérieurement. Tous les attributs identifiés proposés par l'État partie pour transmettre la valeur universelle exceptionnelle potentielle sont inclus dans les délimitations de la zone proposée pour inscription.

Pour faciliter la gestion, l'ICOMOS a considéré qu'il serait souhaitable qu'une solution soit trouvée pour s'assurer que le clocher soit transféré à la propriété de l'évêché ou, du moins, placé sous sa responsabilité en matière de gestion ; et que le terrain correspondant à la parcelle n° 17 soit inclus dans le périmètre du bien proposé pour inscription.

La zone tampon proposée comprend 9 îlots urbains du village d'Estación Atlántida, entourant la zone proposée pour inscription, à la limite entre les zones urbaines et les zones rurales. Au-delà de la route 11, la zone tampon initiale ne comprenait qu'une bande de terre de 150 m de large parallèle à cette route.

La zone tampon a été créée par l'arrêté du gouvernement de Canelones dans le cadre du plan d'aménagement du territoire de Costa de Oro et approuvée en 2016 par l'acte L48-P2-10 qui contient des dispositions de gestion.

Les délimitations de la zone tampon sont clairement tracées dans la zone qui correspond au secteur urbain. À l'inverse, dans la zone semi-rurale au-delà de la route, l'ICOMOS a considéré qu'il était opportun d'en modifier le périmètre pour le faire coïncider avec celui des parcelles rurales. Une demande en ce sens a été formulée dans le rapport intermédiaire, en même temps que des demandes de précision sur les mécanismes de protection en place dans la zone tampon.

L'État partie a répondu positivement aux points mentionnés ci-dessus : il a soumis la décision ministérielle Res. 094/020 visant à protéger la parcelle n° 17 en vertu de la législation nationale, afin de garantir la protection nécessaire ; il a pris des mesures pour intégrer dans la parcelle 208 la partie du clocher de la parcelle 19 et informé que le gouvernement de Canelones a publié un arrêté (n° 20/00692 du 7 février 2020) établissant que toutes les parcelles adjacentes à la route 11 sont incluses dans la zone tampon.

Un niveau supplémentaire de protection est apporté par leur inclusion dans le plan de gestion pour l'environnement de l'église.

État de conservation

Sur la base des informations fournies par l'État partie et des observations de la mission d'évaluation technique, l'ICOMOS considère que l'état de conservation du bien proposé pour inscription est globalement acceptable. Toutefois, même si le corps principal de l'église présente un très bon état de conservation, quelques problèmes ont été détectés dans la partie extérieure de la niche abritant l'image de Notre-Dame de Lourdes, en raison de l'humidité, d'agents organiques et de dépôts. Des réparations sont prévues dans un avenir proche.

L'espace intérieur de l'église est en très bon état de conservation.

Le baptistère souterrain présente un mauvais état de conservation, à cause des fuites de la nappe phréatique, dont le changement de niveau est peut-être dû au déboisement de la parcelle située devant l'église. Cet effet s'amplifie à l'occasion de fortes pluies. Le toit voûté présente également quelques dommages ; en l'occurrence, des crevasses et des fissures, apparemment provoquées par la pénétration de l'eau depuis l'extérieur, mais aussi par le niveau élevé

d'humidité à l'intérieur. Des travaux de conservation pour remédier à la situation actuelle, dont l'exécution est prévue dans un futur proche, comprennent un projet d'évacuation de l'eau du baptistère au moyen d'un système de drainage par pompage.

La surface extérieure de la tour est affectée par la saleté et divers agents biologiques. Certaines dalles sont en mauvais état de conservation, en raison de la corrosion des barres métalliques qui fixent ces dalles sur la structure de la tour.

Les espaces ouverts des parcelles présentent différents états de conservation. La terrasse d'entrée devant l'église, au sol en brique, présente un bon état de conservation. Les espaces ouverts latéraux et arrière sont recouverts d'herbe et ne sont pas suffisamment entretenus.

Toutefois, les problèmes de conservation ont été identifiés et consignés, et ils sont inclus dans le plan de gestion de la conservation parmi les travaux à exécuter pour améliorer l'état de conservation du bien.

Facteurs affectant le bien

Sur la base des informations fournies par l'État partie et des observations de la mission d'évaluation technique, l'ICOMOS considère que les principaux facteurs affectant le bien comprennent les phénomènes de dégradation des structures architecturales provoqués par la remontée d'humidité (en particulier dans le baptistère). Des pressions dues au développement potentiel le long de la route 11 pourraient être induites par l'expansion de la conurbation de Montevideo.

Alors que les facteurs de dégradation ont été identifiés sur des éléments architecturaux et que des mesures, visant à réduire leurs effets ou à réparer des éléments endommagés, ont été entreprises ou planifiées, les effets potentiels des pressions dues au développement nécessitent la mise en place de mécanismes pour étudier les impacts sur le bien proposé pour inscription. En particulier, l'ICOMOS considère que les vues depuis la terrasse d'entrée de l'église sur le paysage rural, au-delà de la route, doivent rester dégagées.

La région où le bien est situé est exposée à d'éventuelles pluies abondantes ou tempêtes dont la fréquence et l'intensité pourraient augmenter sous l'effet du changement climatique mondial. Des études récentes ont inclus une évaluation de la réaction structurelle du bien proposé pour inscription contre des vents forts, à l'aide d'une soufflerie virtuelle.

3 Justification de l'inscription proposée

Justification proposée

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- L'œuvre d'Eladio Dieste a offert à l'humanité une innovation de construction basée sur une maçonnerie en brique armée, en recueillant et réinterprétant une tradition millénaire de construction en brique grâce à un savoir scientifique et technologique actualisé.
- L'église d'Atlántida peut être considérée comme l'une des meilleures expressions artistiques-architecturales obtenues grâce à l'application de cette technique.
- L'église d'Atlántida démontre de manière exceptionnelle que s'approprier une tradition de construction implique non seulement de bien la connaître et la pratiquer, mais aussi de la revisiter et de lui apporter des innovations pour aboutir à de nouvelles réalisations spatiales, plastiques et constructives.

Analyse comparative

L'analyse comparative a été élaborée sur la base des principaux attributs du bien proposé pour inscription identifiés par l'État partie – la maçonnerie en brique armée, la forme résistante – et des paramètres suivants : le parallèle avec l'œuvre d'Antoni Gaudí, le renouvellement de l'architecture ecclésiastique, en mettant l'accent en particulier sur l'église Saint-François à Pampulha de Niemeyer, et l'église Notre-Dame-du-Haut à Ronchamp de Le Corbusier, et enfin le positionnement du bien proposé pour inscription dans le contexte national.

Pour chaque attribut et paramètre, l'analyse comparative examine des travaux antérieurs et ultérieurs à ceux de Dieste, et souligne les points communs avec ces œuvres et les spécificités de celle de Dieste.

L'ICOMOS observe que l'analyse comparative offre un aperçu intéressant des recherches structurelles, architecturales et spatiales qui émergent entre la fin du XIXe et le XXe siècle aux Amériques et en Europe et les réponses élaborées par des ingénieurs et des architectes de cette époque.

Toutefois, l'ICOMOS considère que la comparaison avec l'école de la Sagrada Família d'Antoni Gaudí n'est que partiellement appropriée, étant donné que le bâtiment semble être semblable par sa forme, mais est en fait différent d'un point de vue structurel et géométrique.

Dans son rapport intermédiaire, l'ICOMOS a demandé que soient fournis des arguments complémentaires pour la sélection de ce bien parmi les œuvres d'Eladio Dieste et de présenter une analyse comparative élargie se concentrant sur les œuvres subsistantes d'Eladio Dieste.

L'État partie a élargi l'analyse comparative du bien proposé pour inscription avec six autres œuvres de Dieste qui ont bénéficié de la protection de l'État en tant que bâtiments patrimoniaux : deux illustrent le système de construction de la voûte gaussienne ; l'un représente l'utilisation de la voûte autoportante ; une tour présente le même principe de construction que le clocher d'Atlántida ; sa maison illustre le système de construction adopté pour la maison paroissiale ; et une église, résultat d'un projet de réhabilitation d'un bâtiment endommagé.

L'État partie conclut que le bien proposé pour inscription est le seul dans lequel Eladio Dieste fut pleinement engagé depuis la conception architecturale et structurelle jusqu'aux phases de mise en œuvre, et qu'il est celui qui illustre le mieux le système de construction inventé par Dieste.

L'ICOMOS est d'accord avec la conclusion de l'État partie tirée de l'analyse comparative élargie.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative élargie justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base du critère culturel (iv).

Critère (iv) : *offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que l'œuvre d'Eladio Dieste implique une innovation de construction et technologique – la maçonnerie en brique armée associée au coffrage mobile – qui offre des opportunités structurelles et formelles dans l'architecture, impossibles à concevoir et à réaliser à cette époque avec la maçonnerie traditionnelle. C'est une architecture qui s'inspire de la tradition, tout en la réinterprétant et en innovant. L'église d'Atlántida représente l'expression spatiale et esthétique la plus aboutie de cette technique de construction novatrice. Le bien proposé pour inscription représente la recherche d'un langage architectural renouvelé dans la période d'après-guerre, exprimant une modernité enracinée dans la tradition et le cadre vernaculaire. Elle reflète également la localité et ses habitants, qui la bâtirent. L'église illustre la confluence de la géométrie, de la conception statique de la construction et de la forme exprimée par les matériaux choisis pour l'édifice.

L'ICOMOS considère que la justification est appropriée et correspond à l'énoncé du critère choisi, qui est bien fondé et argumenté.

L'ICOMOS a noté que le critère (iv) choisi pour la présente proposition d'inscription ne correspond pas à l'entrée initiale sur la liste indicative, qui était centrée sur l'œuvre d'Eladio Dieste et présentée sur la base des critères (i) et (ii).

L'ICOMOS a demandé des précisions supplémentaires à l'État partie sur ce point dans son rapport intermédiaire.

L'État partie a répondu que le passage des critères (i) et (ii) au critère (iv) était motivé par le réexamen du potentiel d'une proposition d'inscription individuelle pour justifier les critères choisis à l'origine. L'État partie a jugé que le critère (iv) était le plus approprié pour l'église *du Cristo Obrero* d'Atlántida parce qu'elle offre un exemple éminent d'un type de construction illustrant une période significative de l'histoire de l'architecture en Amérique latine, qui exprime la recherche de l'égalité sociale, de l'austérité dans l'emploi des ressources et a abouti à une œuvre remarquablement riche en termes de forme et d'espace.

Après un examen rigoureux, l'ICOMOS partage le point de vue de l'État partie.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond au critère (iv).

Intégrité et authenticité

Intégrité

Le dossier de proposition d'inscription explique que les principaux éléments de l'ensemble conçu par Eladio Dieste demeurent intacts. Néanmoins, il admet que la maison paroissiale, un modeste bâtiment construit sur une parcelle près de l'église, fut démolie seulement quelques années plus tard afin de laisser place à la construction de l'école. Le dossier de proposition d'inscription rapporte également que, dans la première décennie suivant sa construction, l'église a souffert d'un manque d'entretien approprié et de certains actes de vandalisme (destruction des verres colorés et des éléments en onyx des portes du baptistère, de la niche et de l'entrée arrière). Il fallut attendre les années 1990 et 2000 pour que les premiers travaux de restauration soient planifiés et exécutés avec précaution sur la base d'une documentation appropriée. L'adaptation du presbytère aux normes établies par le concile Vatican II n'a pas affecté l'expressivité de l'église.

Le dossier de proposition d'inscription soutient que le bien a conservé ses éléments essentiels permettant d'exprimer ses valeurs d'origine.

En septembre 2019, l'ICOMOS a demandé des éclaircissements concernant la décision de proposer l'inscription d'un bien individuel au lieu d'une proposition d'inscription en série, comme envisagé dans l'entrée sur la liste indicative de l'Uruguay. L'État partie a expliqué que la présente proposition d'inscription doit être considérée comme un projet autonome. Toutefois, l'Uruguay n'avait pas exclu la possibilité d'étendre cette proposition d'inscription à l'avenir, sur la base du paragraphe 139 des *Orientations*, si cela est estimé nécessaire.

Dans son rapport intermédiaire, l'ICOMOS a demandé des précisions supplémentaires sur ce point. Dans sa réponse, l'État partie a confirmé que la présente proposition d'inscription ne fera pas l'objet d'une extension dans le futur. Toutefois, l'État partie va poursuivre l'étude et l'amélioration des conditions de protection des œuvres de Dieste qui ont été classées au niveau national.

L'ICOMOS observe que le bien proposé pour inscription a été conçu comme un ensemble, comprenant également un baptistère, un clocher, une maison paroissiale, démolie peu après sa construction, et une place qui ne fut pas réalisée. L'ICOMOS considère que la perte de la maison paroissiale a eu un impact mineur sur l'intégrité de l'ensemble, par rapport à la justification de l'inscription proposée.

L'ICOMOS note également que la présence des vestiges de l'ancienne chapelle a un certain effet sur la conception de Dieste quant au plan de l'ensemble, étant donné que le clocher était censé être isolé. Toutefois, c'est également dans ces conditions que l'ensemble a été érigé à l'origine.

L'ICOMOS considère que tous les attributs identifiés soutenant la justification de l'inscription proposée sont inclus dans le périmètre du bien proposé pour inscription, qui présente un état de conservation approprié, les facteurs affectant cet état étant connus et essentiellement sous contrôle.

Authenticité

Le dossier de proposition d'inscription explique que la comparaison entre l'abondante documentation archivistique conservée sur la conception et l'exécution des travaux et les résultats des récentes recherches sur l'église montre que celle-ci a été réalisée en respectant la conception initiale, avec seulement quelques légères variations dans les dimensions.

L'église remplit encore sa fonction d'origine : bien qu'elle ait été créée avant les modifications du rite introduites par le concile Vatican II, elle reflétait déjà dans son organisation interne les aspirations d'une Église plus communautaire. Le cadre du bien proposé pour inscription reste pratiquement inchangé, aussi bien en termes physiques que sociaux.

Les méthodes techniques et de construction ainsi que leurs liens avec la tradition de la maçonnerie en brique sont lisibles dans l'ouvrage et on peut y apprécier les efforts entrepris pour optimiser les ressources utilisées.

L'église d'Atlántida exprime d'une manière synthétique et synchronique la philosophie de son « créateur » et les conditions spécifiques dans lesquelles l'ensemble original a été conçu, dessiné et construit.

L'ICOMOS considère que seuls des changements limités ont été apportés au bien proposé pour inscription et à l'ensemble d'origine, tels que mis en œuvre par Dieste. La majeure partie de sa substance d'origine a été préservée et la documentation archivistique témoigne de la cohérence de la conception et de la mise en œuvre du projet. L'état de dégradation du baptistère rend actuellement impossible son utilisation, ce qui entraîne quelques changements dans l'utilisation de l'église, mais il existe des plans pour remettre le baptistère en état d'être utilisé. Tous les attributs identifiés par l'État partie témoignent de manière crédible de la justification de l'inscription proposée.

Globalement, l'ICOMOS partage l'avis de l'État partie selon lequel les conditions d'authenticité du bien proposé pour inscription sont remplies, malgré la perte de la maison paroissiale.

En conclusion, l'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité ont été remplies

Évaluation de la justification de l'inscription proposée

L'église d'Atlántida avec son baptistère et son clocher a été proposée pour inscription en tant que bien individuel au titre du critère (iv) pour illustrer une innovation constructive et technologique qui a été utilisée pour réaliser une œuvre architecturale s'inscrivant dans la tradition européenne de construction en brique et d'architecture religieuse, tout en interprétant les besoins et les aspirations du contexte régional et local.

L'ICOMOS a demandé des précisions supplémentaires sur plusieurs aspects lors de l'évaluation du bien proposé pour inscription :

- les raisons justifiant une proposition d'inscription individuelle alors que l'entrée sur la liste indicative se réfère à un bien en série,
- les raisons justifiant le choix du seul critère (iv) de proposition d'inscription au lieu des deux critères identifiés dans la liste indicative – (i) et (ii),
- les spécifications des attributs proposés pour soutenir la justification de l'inscription et le critère,
- les délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon,

- une analyse comparative avec des œuvres de Dieste pour comprendre le choix de cette œuvre spécifique pour la proposition d'inscription ;

L'État partie a répondu d'une manière satisfaisante à toutes les demandes de l'ICOMOS. En particulier, l'analyse comparative a été élargie et la sélection de l'église d'Atlántida en tant que proposition d'inscription individuelle a été clarifiée ; la discussion sur les attributs a été complétée et ceux-ci sont désormais reliés plus clairement au bien proposé pour inscription. Les délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon ont été ajustées conformément aux recommandations de l'ICOMOS, et des précisions sur les mécanismes de protection de la zone tampon ont également été apportées.

Attributs

Le dossier de proposition d'inscription présente comme attributs soutenant la justification de l'inscription proposée les éléments suivants :

- L'œuvre d'Eladio Dieste implique une innovation constructive et technologique : la céramique armée.
- L'église d'Atlántida exprime son temps, son lieu et la culture de son peuple.
- L'église d'Atlántida est une intégration de la forme, de la matière et de l'espace.
- L'église d'Atlántida est une synthèse de la modernité et de la tradition.

L'ICOMOS a considéré que seul le premier attribut était spécifiquement relié au bien proposé pour inscription et exprimé par celui-ci, alors que les trois autres paraissaient trop généraux.

Dans sa réponse au rapport intermédiaire, l'État partie a fourni d'autres explications contribuant à donner aux trois attributs généraux un caractère plus spécifique au bien. En particulier, l'attribut « *L'église d'Atlántida exprime son temps, son lieu et la culture de son peuple* » a été expliqué par rapport aux recherches sur l'utilisation des ressources locales, leur optimisation, la combinaison de la modernité – la science de la construction – et de la tradition – en termes d'organisation du chantier, d'exécution, d'implication des communautés, en particulier les travailleurs migrants venus d'Europe, qui contribuèrent à la réalisation en apportant leurs compétences.

L'attribut « *L'église d'Atlántida est une intégration de la forme, de la matière et de l'espace* » repose sur les principes de Leon Battista Alberti de *firmitas* (solidité), *utilitas* (utilisation, fonction) et *concininitas* (beauté en tant qu'harmonie/congruence de toutes les parties) : le bien proposé pour inscription est la meilleure expression artistique imprégnée d'innovation technique et constructive et d'inspiration sociale et spirituelle.

L'attribut « *L'église d'Atlántida est une synthèse de la modernité et de la tradition* » peut être invoqué comme une interprétation d'une tradition de construction en brique millénaire à la lumière des connaissances scientifiques et technologiques contemporaines, pour obtenir un nouveau matériau composite possédant un fort potentiel sur le plan de l'expression architecturale et des performances structurelles.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription justifie d'envisager son inscription sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du critère (iv) et qu'il remplit les conditions d'intégrité et d'authenticité par ses attributs, suivant l'explication développée. Les délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon sont désormais appropriées et dotées des mécanismes de protection nécessaires.

Mesures de conservation et suivi

Mesures de conservation

Des mesures de conservation mises en place ont été exécutées au cours des dernières années. La plus importante est la restauration de la toiture, en 2017. Cette intervention a été conçue et conduite par des professionnels de l'entreprise Dieste y Montañez, qui est toujours en activité. Les travaux visaient à empêcher les fuites de la toiture et à assurer le bon fonctionnement de la structure. Les travaux ont été précédés par des études et ont été enregistrés. L'ICOMOS est d'avis que les approches théoriques et techniques suivies ont été appropriées et ont obtenu les résultats attendus.

Un plan de gestion de la conservation a été élaboré en 2016 avec la participation de plusieurs experts du pays et étrangers. Il comprend une série de projets devant être exécutés à court, moyen et long terme en fonction des ressources techniques et financières disponibles. De plus amples détails sont donnés dans la section gestion du présent rapport. Le plan prévoit un cycle d'entretien pour le bien proposé pour inscription et identifie des actions ainsi que des organisations responsables et des effectifs.

L'ICOMOS considère que le plan de gestion de la conservation est un document solide qui peut efficacement soutenir la conservation du bien proposé pour inscription, à condition que des ressources financières, organisationnelles et humaines appropriées soient régulièrement allouées. Des informations complémentaires sur cet aspect ont été demandées dans le rapport intermédiaire de l'ICOMOS.

L'État partie a répondu que des ressources financières sont disponibles sur la base de décisions antérieures et seront fournies à l'avenir. Les besoins financiers sont déterminés par l'Unité de gestion. Les principaux organismes de financement comprennent le ministère de l'Éducation et de la Culture, qui affectera des fonds via la loi budgétaire quinquennale 2021-2026, en

vigueur à partir du 1er janvier 2021, l'évêché de Canelones, le gouvernement de Canelones, via le budget régional 2021-2026, la Fondation Eladio Dieste ainsi que d'autres organismes comme le ministère du Tourisme.

L'ICOMOS considère qu'un budget approprié est indispensable et devrait être alloué au bien proposé pour inscription et à la mise en œuvre de son plan de gestion de la conservation aux niveaux national et régional dans les prochains budgets (période 2021-2026) et de manière régulière par la suite.

L'ICOMOS recommande que la documentation historique conservée sur la conception et la construction de l'église d'Atlántida soit numérisée conformément aux normes internationales pour les archives numériques et entreposée en plusieurs endroits, en tant que mesure de gestion des risques. Il est également recommandé que le lieu de stockage de la documentation d'origine bénéficie de toutes les mesures de sécurité et de l'équipement nécessaires.

Suivi

Des indicateurs sont prévus dans le plan de gestion, y compris pour les moyens, les finances et la performance, ainsi qu'un indicateur de résultat complexe, basé sur d'autres indicateurs partiels, par exemple un indicateur traitant de la perception de la conservation et de l'appropriation des valeurs de l'église par les visiteurs. L'indicateur général est appelé Indice de conservation de l'église d'Atlántida (ICEDA) et est mesuré annuellement, les indicateurs financiers et de réalisation étant mesurés lorsque les projets sont mis en œuvre.

L'ICOMOS considère que ce système de suivi couvre l'efficacité et le bon fonctionnement de la gestion de manière appropriée, mais ne semble pas être suffisant pour suivre l'état de conservation du bien proposé pour inscription, étant donné qu'il n'existe pas de lien avec les attributs de ce bien, ni avec des menaces identifiées. À cet égard, l'ICOMOS recommande d'établir un ensemble d'indicateurs liés aux attributs et reflétant ceux utilisés par le questionnaire du rapport périodique, pouvant aider à réaliser aussi bien le suivi au niveau de l'État que l'exercice de Rapport périodique du patrimoine mondial.

L'ICOMOS considère que le programme des mesures de conservation est bien défini et que sa mise en œuvre doit être poursuivie. Il existe une abondante documentation d'origine et sa préservation doit être garantie par des mesures appropriées, afin d'éviter sa perte potentielle. Il est nécessaire d'intégrer dans le système de suivi des indicateurs utiles pour évaluer l'état de conservation des attributs. Il serait aussi utile d'assurer l'harmonisation du système de suivi avec le questionnaire du Rapport périodique.

5 Protection et gestion

Documentation

Les plans et photos d'origine, où le processus de construction de l'église d'Atlántida est enregistré, constituent une base documentaire solide pour le bien proposé pour inscription, qui a également fait l'objet d'inventaires et de recherches, depuis 2014.

L'inventaire le plus complet du bien proposé pour inscription a été dressé dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de la conservation en 2016. Il comprend une documentation complète sur le bien, une étude des matériaux et de leurs pathologies et une étude structurelle ; les techniques modernes d'étude et d'enregistrement qui ont été appliquées. La documentation fait partie du plan de gestion de la conservation. Dans le même temps, le personnel de l'entreprise Dieste y Montañez a été formé à la conservation des archives et des photos.

Ces inventaires et documents ont servi de base pour élaborer le plan et définir des interventions axées sur l'entretien et la conservation ; ils constituent une base de données inestimable pour l'avenir.

Protection juridique

Le bien proposé pour inscription est protégé aux niveaux national et local. Au niveau national, le bâtiment a été classé monument historique en 1997 – le niveau de protection le plus élevé dans le pays – en vertu de l'arrêté 455/997 du ministère de l'Éducation et de la Culture, dans le cadre de la loi 14040. Le clocher a obtenu le statut de monument historique par l'arrêté 394/018 du ministère de l'Éducation et de la Culture en 2018. Les biens déclarés monuments historiques sont contrôlés par la Commission du patrimoine culturel national (CPCN), créée et régie par les dispositions de la loi n° 14040, relevant du ministère de l'Éducation et de la Culture. Les modifications susceptibles d'avoir un impact négatif sur les valeurs du bien ou les utilisations incompatibles avec celles-ci ne sont pas autorisées. Au niveau local, le gouvernement de Canelones a déclaré, par l'arrêté 15/05040, l'intérêt porté par le département à la valorisation, conservation, appropriation sociale et promotion touristique du bien.

Par la résolution 0010/016, adoptée le 23 septembre 2016, le Conseil départemental de Canelones a approuvé des mesures préventives qui restent valables pour la zone tampon jusqu'à l'approbation du plan local d'aménagement territorial, dans le cadre de la loi 18308 sur la planification territoriale et le développement durable. Par l'acte L48-P3-15, du 6 décembre 2017, le Conseil départemental a approuvé le plan local pour la micro-région de Costa de Oro (Côte d'Or), où les villes d'Atlántida et d'Estación Atlántida sont situées.

L'ICOMOS a demandé de l'information complémentaire sur les mécanismes de protection en place pour la zone tampon. L'État partie a répondu que la zone tampon actualisée a été approuvée par arrêté et intégrée dans le plan de gestion.

Étant donné que les mesures visant à protéger et réguler la zone tampon sont incluses dans le chapitre V du plan de gestion de la conservation, qui a été approuvé par la Commission du patrimoine culturel national, la protection au niveau national est également garantie pour la zone tampon.

Système de gestion

Le bien est la propriété du diocèse de Canelones et, en tant que monument historique, sa supervision incombe à la CPCN. Dans le cadre du processus de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, un accord entre l'évêché de Canelones et la CPCN, représentant l'État d'Uruguay, a été signé le 11 octobre 2018, établissant l'Unité de gestion pour le bien. Celle-ci est composée d'un Comité exécutif, d'un Comité exécutif technique et d'un Comité délibératif.

L'évêque de Canelones et le président de la CPCN sont intégrés dans le Comité exécutif, qui a un pouvoir de décision et d'exécution en matière de conservation et d'utilisation du bien. Le Comité exécutif technique comprend un représentant de la CPCN, un représentant du diocèse de Canelones et un représentant du gouvernement local de Canelones ; tous sont des professionnels liés à l'architecture et à la conservation des bâtiments. Ce Comité se réunit régulièrement une fois par mois ou, si nécessaire, à la mairie d'Atlántida, et examine les projets et les plans associés à la conservation et à l'utilisation du bien ; il conseille le Comité exécutif.

Le Comité délibératif comprend des acteurs locaux et non locaux : la Congrégation des Sœurs du Rosaire, la municipalité d'Atlántida, le Conseil municipal d'Atlántida, le gouvernement du département de Canelones, le Conseil départemental de Canelones et les institutions sportives et sociales d'Atlántida ; la Fondation Eladio Dieste, les universités et l'entreprise Dieste y Montañez. Ce Comité a un rôle consultatif, la tenue régulière de réunions n'est pas envisagée.

Outre ces trois instances, la structure de gestion prévoit également la possibilité de faire participer d'autres organisations. Les acteurs partenaires sont le ministère de l'Éducation et de la Culture et le ministère du Tourisme, la Société des architectes de l'Uruguay et la Conférence épiscopale de l'Uruguay. Les organismes facilitateurs incluent des organisations internationales qui pourraient jouer un rôle majeur dans l'identification de programmes et de projets visant à mobiliser des ressources extraordinaires afin d'obtenir des conseils ou pour des projets concernant l'entretien et la conservation du bien.

En septembre 2019, l'ICOMOS a demandé des informations complémentaires sur le plan de gestion. L'État partie a informé que, dans le cadre du programme de la Fondation Getty « Keeping It Modern », un plan de gestion de la conservation a été élaboré entre 2016 et 2017, avec la participation de 50 experts nationaux et internationaux. Ce plan a été approuvé par la Commission du patrimoine culturel national le 3 mai 2017.

Le plan comprend plusieurs projets, qui sont regroupés dans différents programmes et grandes lignes stratégiques. La ligne stratégique B concerne les interventions sur le bâtiment lui-même et comprend : l'amélioration de l'évacuation de l'eau de pluie, l'éclairage intérieur et extérieur, la réhabilitation des portes en marbre onyx, la réhabilitation du baptistère, une intervention sur les murs latéraux de l'église, la conservation de la niche contenant l'image de Notre-Dame de Lourdes, la réparation de la tour et de l'escalier du clocher. La formation et l'expertise des professionnels et du personnel technique laissent présager que les projets seront élaborés dans le cadre d'approches théoriques et opérationnelles acceptées en matière de conservation du patrimoine.

Bien qu'il ne soit pas spécifiquement lié à des mesures de conservation mises en place pour le bien lui-même, le dossier de présentation comprend également des projets relatifs à la zone tampon et, plus particulièrement, aux environs immédiats du bien : l'enfouissement du système de câbles, la clôture, côté rue, de la parcelle contenant le bien, l'aménagement paysager de l'espace libre sur cette parcelle, une aire de stationnement près de l'église, l'amélioration de l'espace public entre l'église et la gare ferroviaire, la construction d'une place dans la parcelle en face de l'église, la plantation d'arbres le long des routes et des rues, la signalisation, la régulation de la publicité et de l'usage des couleurs, un centre d'information et un centre culturel dédié à Eladio Dieste. La mise en œuvre de certains projets est prévue dans les cinq années à venir. Toutefois, aucune précision n'a été donnée ni dans le dossier de proposition d'inscription, ni dans le plan de gestion de la conservation.

L'ICOMOS a demandé de l'information complémentaire dans son rapport intermédiaire.

L'État partie a répondu que deux projets sont en cours d'approbation : le « plan relatif à l'utilisation de l'église par le public » et le système d'éclairage pour l'intérieur de l'église – financé par l'évêché – et pour l'extérieur – financé par le gouvernement régional de Canelones.

L'ICOMOS recommande que, une fois ces projets élaborés, l'État partie informe le Centre du patrimoine mondial en lui fournissant la documentation concernée. L'ICOMOS recommande également qu'un mécanisme d'étude d'impact sur le patrimoine soit adopté pour évaluer leurs impacts potentiels sur la valeur universelle

exceptionnelle, l'intégrité et l'authenticité du bien proposé pour inscription.

Les gouvernements, national et local, et le diocèse de Canelones disposent de ressources humaines qui garantissent la possibilité d'entretenir et conserver le bien de manière appropriée. La Commission du patrimoine culturel national comprend un département d'architecture, dont le personnel a les compétences nécessaires pour s'occuper des bâtiments et ensembles patrimoniaux. Le département de Canelones dispose d'un personnel spécialisé en planification urbaine et territoriale, ce qui est important pour la gestion de la zone tampon et du cadre plus large de l'église.

Ni le dossier de proposition d'inscription ni le plan de gestion de la conservation ne semblent aborder la manière dont les risques potentiels pour le bien proposé pour inscription seront gérés.

Gestion des visiteurs

Le diocèse de Canelones considère que l'Église d'Atlántida est en premier lieu un espace religieux, habilité pour les pratiques religieuses catholiques et, seulement en second lieu, une attraction touristique.

Des visites guidées sont proposées deux fois par semaine. Des visites libres sont également possibles et le département de Canelones propose de visiter d'autres œuvres de Dieste situées sur son territoire. Il n'y a ni boutique ni bureau d'information près de l'église. Des toilettes sont disponibles dans la salle paroissiale proche, qui peuvent être utilisées par les visiteurs lorsque l'église est ouverte. En dehors de cela, il n'y a pas d'autres services pour les visiteurs.

Selon les statistiques disponibles, le bien a accueilli 737 visiteurs en 2017, 1 478 en 2018 et 673 au cours des sept premiers mois de 2019.

Le dossier de proposition d'inscription indique que l'Unité de gestion va approuver un plan pour l'utilisation publique du bien proposé pour inscription en accord avec toutes les parties, afin de traiter les besoins les plus urgents.

L'ICOMOS se félicite de l'accent mis sur la fonction religieuse du bien proposé pour inscription, en notant toutefois qu'une augmentation du nombre de touristes pourrait se produire après l'inscription et nécessite d'être gérée d'une manière active, afin d'éviter les conséquences négatives qui pourraient découler d'une fréquentation non maîtrisée. En conséquence, il est suggéré de prévoir quelques installations simples (par ex. des poubelles, des toilettes, des informations sur l'église, les heures d'ouverture et le comportement attendu de la part des visiteurs, etc.).

Implication des communautés

Le dossier de proposition d'inscription mentionne que des enquêtes ont été réalisées auprès de différents secteurs de la population locale et que les résultats orienteront les actions prévues dans le plan de gestion. Du matériel pédagogique sur l'œuvre d'Eladio Dieste a été préparé en 2014-2015, dans le cadre d'un programme de participation de l'UNESCO.

Évaluation de l'efficacité de la protection et de la gestion du bien proposé pour inscription

Globalement, l'ICOMOS considère que les mesures de protection en place pour le bien proposé pour inscription et la zone tampon sont appropriées et efficaces, à condition que des mécanismes d'étude d'impact soient élaborés et mis en œuvre avant que tout projet ne soit approuvé et réalisé.

Aux niveaux exécutif et exécutif technique, la composition de l'Unité de gestion peut être considérée comme appropriée ; les rôles et responsabilités sont clairement définis et la possibilité d'obtenir des conseils de la part de membres du Comité délibératif renforce la garantie d'une gestion appropriée du bien. Les membres du Comité délibératif sont invités chaque année à la présentation du rapport annuel de l'Unité de gestion.

Toutefois, l'ICOMOS note que le rôle du Comité délibératif et le champ de ses conseils pourraient être mieux définis pour assurer sa participation active dans la structure de la gestion.

L'ICOMOS considère que la dotation en personnel, les compétences et la formation sont suffisantes pour assurer la conservation appropriée du bien.

Les ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre le plan de gestion de la conservation à court et moyen terme ont été calculées. Les informations complémentaires reçues en février 2020 ont précisé que des fonds sont alloués par le biais des lois budgétaires des gouvernements de l'État et régional pour le quinquennat 2021-2026, l'évêché de Canelones et la Fondation Eladio Dieste.

L'ICOMOS considère qu'il est essentiel que les acteurs responsables aux différents niveaux de la protection et de la gestion du bien proposé pour inscription déploient tous leurs efforts pour garantir un flux régulier de moyens financiers pour la mise en œuvre du plan de gestion de la conservation, à compter de la prochaine période budgétaire (2021-2026).

Malgré le fait que la communauté locale soit d'une manière ou d'une autre représentée par des organisations sociales et sportives, cette communauté n'est pas formellement incluse dans la structure de gestion. Étant donné que le bien est étroitement lié à l'histoire et à la mémoire de la communauté locale, il convient de lui accorder un rôle plus actif et formel dans les structures et processus de gestion.

En conséquence, il est recommandé que l'État partie introduise des mécanismes pour formaliser la participation de communautés locales dans les structures de protection et de gestion.

L'ICOMOS considère que la protection juridique en place est appropriée, à condition que des mécanismes d'étude d'impact sur le patrimoine soient élaborés et mis en œuvre régulièrement. Le système de gestion peut être considéré comme approprié, bien qu'il soit conseillé de définir plus clairement le rôle du Comité délibératif et les mécanismes de participation régulière des communautés locales dans le processus de gestion. Un flux régulier de moyens financiers est nécessaire pour assurer la possibilité de mettre en œuvre le plan de gestion de la conservation, à compter de la prochaine période budgétaire (2021-2026).

6 Conclusion

L'église d'Atlántida a été proposée pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du critère (iv) car elle peut être considérée comme l'une des meilleures expressions artistiques-architecturales obtenues par l'application de la technique de construction novatrice en brique armée et démontre de manière exceptionnelle que s'approprier une tradition de construction implique aussi de la revisiter et de lui apporter des innovations pour aboutir à de nouvelles réalisations spatiales, plastiques et constructives, tout en prenant en compte le contexte spécifique.

L'ICOMOS félicite l'État partie de proposer l'inscription de l'église d'Atlántida et reconnaît les efforts déployés par l'État partie pour répondre aux nombreuses demandes formulées par l'ICOMOS afin de renforcer la proposition d'inscription et la protection du bien proposé pour inscription.

Les délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon sont désormais appropriées pour assurer l'intégrité de l'église d'Atlántida et sa protection efficace ; les attributs ont été davantage affinés et constitueront, par conséquent, une base solide pour sa protection et sa gestion. L'analyse comparative a pleinement justifié la sélection de cette œuvre individuelle parmi les nombreuses autres œuvres de Dieste qui subsistent.

L'église d'Atlántida bénéficie d'une protection juridique et de mesures appropriées pour mettre en œuvre cette protection, bien qu'il soit recommandé que des mécanismes d'étude d'impact soient élaborés et mis en œuvre avant l'approbation et l'exécution de tout projet.

Aux niveaux exécutif et technique, la composition de l'Unité de gestion est appropriée ; les rôles et responsabilités sont clairement définis et la possibilité d'obtenir des conseils de la part de membres du Comité délibératif garantit mieux la gestion appropriée du bien.

En conséquence, il pourrait être utile de définir plus clairement le champ de ses conseils et ses liens avec la structure de gestion. De même, il est suggéré que des mécanismes de participation des communautés locales à la gestion soient élaborés et appliqués.

Un plan de gestion de la conservation existe, son plan d'action identifie les ressources financières nécessaires pour sa mise en œuvre à court et moyen terme. L'ICOMOS considère qu'il est essentiel qu'un flux régulier de moyens financiers soit garanti pour assurer l'efficacité de la gestion.

7 Recommandations

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que l'œuvre de l'ingénieur Eladio Dieste : Église d'Atlántida, Uruguay, soit inscrite sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du **critère (iv)**.

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Brève synthèse

L'église d'Atlántida de l'ingénieur Eladio Dieste, avec son clocher et son baptistère souterrain, se situe à Estación Atlántida, une localité de faible densité, à 45 km de Montevideo. Inspirée par l'architecture religieuse paléochrétienne et médiévale italienne, l'église avec son clocher et son baptistère, tous construits en brique apparente, présente des formes dictées par la volonté d'obtenir une plus grande robustesse avec des parties résistantes et l'utilisation de matériaux limités.

Le bien est un exemple emblématique de l'application d'une nouvelle technique de construction, la céramique armée, que Dieste a développée à partir de la tradition millénaire de construction en brique, en appliquant la connaissance scientifique et technologique moderne, ouvrant ainsi de nouvelles possibilités structurelles et expressives pour l'architecture.

Conçue dès le début pour être construite avec les matériaux locaux et par la communauté locale, l'église d'Atlántida, située dans une modeste commune semi-rurale, tirent ses origines de traditions constructrices solides et, en même temps, représente la rigueur scientifique et technique propre à la modernité. L'église d'Atlántida illustre en particulier la recherche de l'optimisation des ressources et de la durabilité. L'œuvre est imprégnée d'une pensée humaniste qui guide à tout moment les propositions spatiales et matérielles de l'ingénieur Dieste.

Critère (iv) : L'église d'Atlántida de l'ingénieur Eladio Dieste représente l'expression spatiale et esthétique la plus aboutie d'une innovation constructive et technologique – la maçonnerie en brique armée

associée au coffrage mobile – qui s’inspire de la tradition, tout en la réinterprétant et en innovant, et offre des opportunités structurelles et formelles dans l’architecture impossibles à concevoir et à réaliser à cette époque avec la maçonnerie traditionnelle. Le bien représente la recherche d’un langage architectural renouvelé dans la période d’après-guerre, exprimant une modernité enracinée dans la tradition et le cadre vernaculaire de l’Amérique latine et du monde entier. Elle reflète également la localité et les habitants qui la bâtissent. L’église illustre la confluence de la géométrie, de la conception statique de la construction et de la forme exprimée par les matériaux choisis pour l’édifice.

Intégrité

L’Église d’Atlántida inclut tous les éléments liés à l’histoire de l’endroit et à la période de son fonctionnement. Elle a une dimension adéquate pour assurer la représentation complète des caractéristiques et processus qui transmettent sa valeur universelle exceptionnelle. L’église, utilisée en permanence, présente actuellement un bon état de conservation. Grâce à un programme de conservation récent, l’édifice ne court aucun risque et les pathologies qui l’atteignent sont réversibles.

Authenticité

Le bien est authentique en termes d’emplacement, de temps, des matériaux constitutifs, de son environnement, de la substance de sa création et de l’usage liturgique.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Les exigences de protection du bien sont associées à sa désignation comme monument historique national, en vertu de la loi du patrimoine n° 10.040 d’août 1971, modifiée en 2008 et 2015, et du décret réglementaire 536/72. La responsabilité de sa conservation est assurée par la Commission du patrimoine, dépendant du ministère de l’Éducation et de la Culture. Le Plan partiel d’aménagement territorial pour la commune d’Atlántida et Estación Atlántida, qui est l’instrument d’aménagement du territoire, tient compte du statut de bien patrimonial de l’église d’Atlántida. La propriété est maintenant partagée par l’évêché de Canelones et la Congrégation des Sœurs du Rosaire, deux institutions appartenant à l’Église catholique ; toutefois, des mesures ont été prises pour regrouper tous les éléments du bien sous la propriété de l’évêché.

L’église est administrée par l’Unité de gestion, qui comprend un Comité exécutif et un Comité délibératif composé par un ensemble d’acteurs institutionnels et sociaux qui assurent la participation citoyenne dans la gestion du bien patrimonial. Le Comité exécutif, responsable des décisions impliquant toute intervention dans le bien, est constitué par le ministère de l’Éducation et de la Culture, la Commission du patrimoine et l’évêché de Canelones. Le Comité

délibératif apporte un soutien direct au Comité exécutif ; il est composé par des acteurs liés à la gestion régulière de l’église dans son fonctionnement, sa matérialité et son entourage. Les ressources techniques, administratives et économiques proviennent des institutions de l’État et de l’Église catholique.

Recommandations complémentaires

L’ICOMOS recommande également que l’État partie prenne en considération les points suivants :

- a) numériser, conformément aux exigences internationales, la documentation historique archivistique des phases de conception et de construction du bien,
- b) assurer un flux régulier de ressources financières pour la mise en œuvre du plan de gestion de la conservation, à compter de la prochaine période budgétaire (2021-2026),
- c) renforcer le rôle du Comité délibératif au sein du système de gestion,
- d) envisager une participation plus directe de la communauté locale d’Estación Atlántida dans la structure de gestion du bien,
- e) inclure, dans la structure de gestion, un mécanisme d’étude d’impact sur le patrimoine pour les projets susceptibles d’avoir une incidence sur la valeur universelle exceptionnelle du bien et sur son intégrité et son authenticité,
- f) mettre au point des indicateurs utiles pour le suivi de l’état de conservation du bien,
- g) renforcer la gestion des visiteurs et prévoir des installations simples pour leur accueil ;

